

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 6 Octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27

Étaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, MIRASOLA, CRASNAULT, DERUELLE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, CARTA, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, HOCHART, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Monsieur DERGHAL (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame THUROTTE (*pouvoir à Madame DENIS*), Madame THOMAS (*pouvoir à Madame DUPONT*), Monsieur CYBURSKI (*pouvoir à Monsieur DERUELLE*), Monsieur BRAILLY (*pouvoir à Monsieur HOCHART*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Madame GAJDA*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur FEDDAL.

DELIBERATION N° 23 : ORGANISATION DU CONCOURS DES MAISONS ET COMMERCES DÉCORÉS.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

En 2020, dans le cadre des festivités de fin d'année, et afin de faire participer les habitants, la ville avait organisé un concours de maisons et de commerces décorés. Basé sur la qualité de la décoration, il était ouvert aux maisons d'habitation et aux commerces visibles de la rue. Ce dispositif est amené à connaître plusieurs éditions.

Pour 2021, l'opération s'est ouverte aux écoles primaires (*élémentaires et maternelles*).

Pour 2022, le concours comportera différentes catégories : 1/maisons avec façade, 2/maisons avec jardin ou cour, 3/appartements, 5/commerces et 6/écoles élémentaires.

Il est précisé que seules sont prises en compte les décorations visibles de la rue.

Un jury, évaluera chaque candidat afin d'attribuer des récompenses aux plus belles décorations. Ses membres ne peuvent pas participer au concours. Il sera composé :

- Des huit élus municipaux membres de la commission « *Vie culturelle, patrimoine, événementiel* »,
- Des candidats ayant obtenu un premier prix lors de l'édition précédente,
- D'un représentant par centre socioculturel denaisien.

.../...

Il est proposé que ce concours soit doté de prix (*bons d'achat à dépenser chez les commerçants denaisiens*) remis aux participants qui se seront particulièrement distingués (*10 par catégorie*) et des lots de consolation seront remis au reste des participants :

- 1^{er} prix 150,00€
- 2^{ème} prix..... 100,00€
- 3^{ème} prix..... 60,00€
- Prix d'encouragement..... 15,00€

Un prix exceptionnel d'une valeur de 300.00€, pourra être décerné, à l'habitation classée « *Hors catégorie* ».

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le Secrétaire de séance,


Y. FEDDAL.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,


A.L. DUPOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....